# Victime d’usurpation d’identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d’après quel article de loi ? | Denis JACOPINI

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |

## Victime d’usurpation d’identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d’après quel article de loi ?

**Vous vous retrouvez victime d'usurpation d'identité, quelqu'un s'est fait passer pour vous sur Facebook, twitter, viadeo, linkedin et vous voulez porter plainte. Sur quelle loi s'appuyer ?**

Je ne suis pas avocat, cependant, une fois au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie, il se peut que l'officier ne sache pas sur quelle loi et quel article s'appuyer. Sachez que s'il vous décourage de porter plainte sous le motif que c'est inutile dans la mesure ou le responsable de l'acte malveillant ne sera jamais retrouvé, il a tout de même l'obligation d'enregistrer la plainte que vous souhaitez déposer.

Pour vous aider, pour l'aider.
**Selon la Loi LOPPSI 2 (LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure)**
**Article 226-4-1 du Code de Procédure Pénale** : « Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.
Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne. »
Voir cet article sur Légifrance :
www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000023709201

**Si par la suite vous souhaitez rechercher ou recueillir des preuves, afin de garantir leur recevabilité, notamment en matière d'intégrité du respect de la preuve, nous pouvons vous aider pour vous accompagner dans toutes ces démarches.**
**Contactez-vous**

---

## Réagissez à cet article

---

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la

Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

---

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

---

# Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l’accès à ses outils informatiques ?

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | **Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l’accès à ses outils informatiques ?** | | | | |

---

Nous attirons votre attention sur le fait que cette

information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici : https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-avec-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

---

---

**Une entreprise peut être condamnée pour défaut de sécurisation de l’accès à ses outils informatiques ?**

Une entreprise peut être sanctionnée par la CNIL, par exemple, si l’organisme juge que les mots de passe sont peu sécurisants : les noms des employés, inchangés depuis quelques années. Avec les nouvelles réglementations européennes entrées en vigueur en 2018, les amendes peuvent s’élever à 20 millions d’euros voire 4% du chiffre d’affaires mondial…

**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**

---

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**

Contactez-nous

---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en*

*conformité validée par la CNIL.  ».*

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

Réagissez à cet article

Source : *Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? – La Voix du Nord*

# Comment supprimer une informations gênante sur Internet ? | Denis JACOPINI

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | Comment supprimer une information gênante sur Internet ? | | | | |

**Victime d'usurpation d'identité, d'insultes ou de propos diffamatoires, vous désirez faire disparaître une information compromettante d'Internet ? Il est temps d'agir sur votre e-réputation. Les conseils de Denis JACOPINI, expert informatique assermenté.**

## 1 Où supprimer

Nous pouvons considérer plusieurs niveaux de suppression :
– Au niveau des supports (sites Internet) stockant les informations à supprimer vers lesquels pointent les outils permettant de trouver l'information ;
– Au niveau des outils permettant de trouver les informations ;
– Au niveau des supports ayant une copie des informations à supprimer vers lesquels pourraient pointer les outils permettant de trouver l'information ;
–

### Supprimer la totalité des informations ne peut être garanti

En effet, les actions menées sur Internet par les utilisateurs sont Internationales. En 2016, dans le monde, nous comptons un peu plus de 3,3 milliards d'internaute et un peu plus d'un milliard de sites Internet. C'est autant d'utilisateurs susceptibles d'enregistrer une information dans leur ordinateur ou la diffuser sur Internet, sur un blog ou un forum dans le plus grand secret.
A ce jour, les seuls moyens à notre disposition pour trouver de l'information sur Internet sont :
• soit de connaître l'url (Uniform Resource Locator) utilisées pour identifier les pages et les sites web (par exemple : https://www.lenetexpert.fr/contacter-denis-jacopini-expert-judiciaire-en-informatique-correspondant-cnil-cil/)
• soit on passe par des outils permettant de rechercher de l'information (ex : http://www.google.fr et on recherche « Contacter Denis JACOPINI »)
• soit on passe par des outils spécialisés dans la recherche d'information qui vont scruter dans différents type de services Web (annuaires, réseaux sociaux, espaces de partage, de microblogage…)
Nous sommes en mesure de vous apporter ce service ?
N'hésitez pas à nous contacter

### 1.1 Suppression d'informations à une adresse précise

Prendre contact avec le responsable du site Internet ou le propriétaire du compte contenant l'information est la première étape que nous recommandons.
Par exemple, si une information fausse ou compromettante est constatée à l'adresse suivante : https://www.lenetexpert.fr/contacter-denis-jacopini-expert-judiciaire-en-informatique-correspondant-cnil-cil, le plus simple est de contacter la personne en charge du site internet racine soit http://www.lenetexpert.fr en expliquant la raison de notre demande de suppression d'informations
Retrouver la personne responsable du contenu du site Internet peut s'avérer simple (dans le meilleur des cas, le site dispose d'une rubrique « Contact » ou « contactez-nous », ou bien d'une rubrique « Mentions légale » contenant un numéro SIREN, SIRET, l'identité d'un « responsable de la publication »…) ou parfois compliquée (aucune rubrique précédemment citée n'est présente). Il sera alors nécessaire de trouver les coordonnées de la personne en charge de l'hébergement du site internet en question par d'autres moyens en fonctions des informations pouvant être trouvées sur le site Internet ou sur des sites proposant des services de « Whois », répertoriant les informations administratives et techniques relatives au noms de domaines.
Enfin, vous pouvez aussi contacter le responsable d'un site internet en recherchant le nom du site, de la marque ou du service dans des annuaires internet, des moteurs de recherche ou sur des réseaux sociaux ou d'anciennes versions du site internet.
Notez toutefois qu'en France, tous les sites internet édités à titre professionnel ont l'obligation de créer une rubrique « mentions légales » dans laquelle vous pourrez peut-être aussi trouver un numéro SIREN ou SIRET si le site Internet appartient à un professionnel ou une association déclarée à l'INSEE.
Nous sommes en mesure de vous apporter ce service ?
N'hésitez pas à nous contacter

### 1.2 Suppression d'informations dans les outils de recherche

–
Supprimer une information sur un site Internet n'a pas d'action directe et immédiate sur le contenu des annuaires et des moteurs de recherche. Cependant, supprimer une information sur un site Internet peut avoir des actions à posteriori comme c'est le cas pour les moteurs de recherche, tels que Google, qui disposent de Bots (par exemple les robots GoogleBot) qui scrutent le contenu des sites Internet et le contenu derrière leurs liens, à la recherche de toute modification, ajout ou suppression d »informations.
Supprimer une information sur un site Internet peut ainsi avoir pour effet de supprimer l'information dans l'index de recherche du moteur de recherche mais ceci sera sans garantie en terme de réalisation ou de délai.
Cependant, si le préjudice porte sur la présence sur Internet d'une information compromettante, il ne faut pas perdre de vue qu'un internaute lambda recherche sur Internet dans la quasi totalité des cas en passant par un moteur de recherche.
Notez qu'en France, le moteur de recherche Google est utilisé dans plus de 93% des cas et draine chaque mois un plus de 40 millions de recherches, Bing est utilisé dans un peu plus de 4% des cas et Yahoo dans un peu plus de 2% des cas. Cela laisse très peu de place (moins de 1%) aux autres moyens utilisés pour rechercher de l'information sur Internet.
[illegible]
De plus, une étude de Advanced Web Ranking de février 2015 nous informe que sur la première page de google, le premier résultat récoltera 33% des clics, le second résultat 15,6% des clics, le troisième résultat 10% des clics, le 4ème résultat 7% des clics, le 5ème résultat, 6% des clics, les 5 derniers résultats récoltant seulement 4% des clics.
Il est donc facile de remarquer que 75% des consultations seront réalisées sur la 1ère page. Les liens présents sur la seconde page des résultats de Google récolteront 5% des clics.
Ainsi, plus de 80% des recherches ne concernant que les deux premières pages de Google et ces habitudes de consultation étant quasiment similaires sur appareils mobiles et sur d'autres moteurs de recherche,
compte tenu qu'il sera impossible d'agir sur tous les annuaires, tous les moteurs de recherche et tous les sites Internet,
compte tenu que du coup, les prétendants à l'existence numérique concentrent leurs efforts pour être présents sur ces outils de recherche,
compte tenu que ne pas y être présent sur ces outils de recherche revient à ne tout simplement pas avoir d'existence numérique,
alors, concentrer ses efforts pour disparaître des 3 premières pages des 3 principaux moteurs de recherches sur Internet permettra de faire disparaître 98% des informations indésirables.
A la suite d'une plainte déposée en 2010 auprès de l'Agence espagnole de protection des données, dans son Arrêt du 13 mai 2014, la Cour de Justice de l'Union Européenne accorde aux individus le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles.
À la suite de cette décision, Google a publié un formulaire en ligne le 31 mai 2014 permettant à chaque citoyen européen de demander le déréférencement des liens qui apparaissent dans une recherche associée à leur nom, tout en prenant en compte l'intérêt prépondérant du public à avoir accès à l'information.
Le mercredi 16 juillet 2014, le moteur de recherche Bing a mis à disposition son formulaire de demande de blocage des résultats de recherches sur Bing en Europe et en décembre de cette même année, Yahoo a mis à disposition son formulaire.

Nous sommes en mesure de vous apporter ce service ?
N'hésitez pas à nous contacter
–

## 2 Comment supprimer

### 2.1 En résumé, pour supprimer une information sur un site Internet à une adresse précise :

A) Aller sur le site Internet et rentrer en contact avec le site Internet ou avec le responsable de la publication
– rubrique « Contact », « Contactez-nous » ou similaire ;
– rubrique « Mentions légales » ou similaire ;
B) Rechercher le représentant légal de l'activité professionnelle associée au site Internet à partir de son numéro SIREN ou SIRET (liste non exhaustive)
– www.infogreffe.fr
– www.societe.com
– www.europages.com
– www.hoovers.com
C) Rechercher la personne en charge de l'hébergement de l'information avec des outils de Whois (liste non exhaustive)
– www.afnic.fr/fr/produits-et-services/services/whois/
– www.gandi.net/whois?lang=fr
– www.whois-raynette.fr/
– http://whois.domaintools.com
D) Rechercher la personne en charge de l'hébergement de l'information sur les réseaux sociaux (liste non exhaustive)
– plus.google.com
– www.facebook.com
– www.twitter.com
– www.linkedin.com
– www.viadeo.com
E) Rechercher la personne en charge de l'hébergement de l'information dans les annuaires et les moteurs de recherche (liste non exhaustive)
– www.google.com
– www.google.fr
– www.bing.com
– www.yahoo.com
– www.yahoo.fr
F) Rechercher d'anciennes versions du site Internet qui pourraient contenir des informations par la suite supprimées
– http://archive.org/web (Wayback machine)
Nous sommes en mesure de vous apporter ce service ?
N'hésitez pas à nous contacter
Si l'information à supprimer est personnelle, en France, vous disposiez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression à cette information (Article 34 et suivants de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).
La CNIL met à votre disposition un générateur de courrier (https://www.cnil.fr/modeles/courrier) destiné à vous aider à faire exercer vos droits auprès des responsables de sites Internet.
**Exemple de courrier :**
*Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je vous prie de [objet_de_la_demande]*
*Vous voudrez bien m'adresser copie de l'enregistrement ainsi modifié.*
*Je vous rappelle que vous disposez d'un délai maximal de deux mois suivant la réception de ce courrier pour répondre à ma demande, conformément à l'article 94 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.*
*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*
Si l'information à supprimer fait l'objet d'une demande de suppression judiciaire, l'Expert informatique désigné pour réaliser cette mission pourra directement contacter le responsable du site internet pour lui communiquer l'ordonnance justifiant son action et demander le retrait pur et simple de le'information.
En cas de difficulté, remontez la au juge en charge du suivi de votre affaire.
Enfin, si vous n'arriver pas à trouver ou à contacter une personne en charge du site Internet contenant l'information à supprimer, vous avez la possibilité de signaler un acte d'injure ou de diffamation sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : http://www.internet-signalement.gouv.fr ou saisir une juridiction de proximité (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1785).

### 2.2 En résumé, pour supprimer une information dans les 3 moteurs de recherche les plus utilisés en France :

A) Google : Accéder au formulaire de demande de suppression de résultats de recherche au titre de la législation européenne en matière de protection des données :
https://support.google.com/legal/contact/lr_eudpa?product=websearch&hl=fr
B) Bing : Accéder au formulaire de de demande de blocage des résultats de recherches sur Bing en Europe
https://www.bing.com/webmaster/tools/eu-privacy-request
C) Yahoo :
https://fr.aide.yahoo.com/kb/search/Demande-de-blocage-de-r%C3%A9sultats-de-recherche-sur-Yahoo-Search–Formulaire-pour-r%C3%A9sidents-europ%C3%A9ens-sln24378.html
D) Une technique appelée le Flooding consiste à produire beaucoup de contenus et de liens pour apparaître dans les premiers résultats et de faire passer le contenu incriminé sur les pages moins consultées.

Nous sommes en mesure de vous apporter ce service ?
N'hésitez pas à nous contacter

### 2.3 Si vous pouvez modifier le contenu des pages Web du site Internet :

A) Supprimez les fichier sou les dossiers contenant l'information
B) Modifiez la ou les pages d'index ou d'accueil en rajoutant dans l'entête « <meta name= »robots » content= »noindex » /> »
C) Par le biais d'un fichier .htaccess vous pouvez aussi rendre privé et protégé par mot de passe l'accès à un dossier
Nous sommes en mesure de vous apporter ce service ?
N'hésitez pas à nous contacter
Bien évidemment cette liste de conseils pas exhaustive et n'attend que vos avis et commentaires pour l'enrichir

---

Réagissez à cet article

**Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :**

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

**Quel est notre métier ?**

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

**Quel sont nos principales activités ?**

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

*les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
*Denis JACOPINI »*

**Besoin d'un Expert ? contactez-nous**

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Etude et publication de Denis JACOPINI
LIENS SOURCES
Utilisation des moteurs de recherche en France

http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1087481-parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france/
Taux de clic en fonction de la position dans les résultats
http://www.mathiasp.fr/blog/seo/quel-est-le-taux-de-clic-en-fonction-des-positions-dans-google/544

---

# Attaques informatiques : comment les repérer ? | Denis JACOPINI

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| ✖ | ✖ | ✖ | ✖ | ✖ | ✖ |

## Attaques informatiques : comment les repérer ?

---

**Une entreprise met souvent plusieurs mois avant de s'apercevoir qu'elle est victime d'une attaque informatique. Certains signes doivent néanmoins l'alerter.**

Deux cent jours, c'est en moyenne le temps nécessaire à une entreprise pour découvrir qu'elle a été victime d'une attaque informatique. Et encore, à condition qu'elle le découvre. A cela s'ajoute le temps de réparation, qui est presque aussi long. Pourquoi une telle durée ? Parce qu'au fil des années, les attaques se sont sophistiquées et les objectifs des pirates ont évolué.

S'il y a dix ou quinze ans, les hackers voulaient absolument montrer leurs exploits, ils sont aujourd'hui plus discrets. Le but n'est plus de « faire un coup » mais de récupérer des données personnelles, financières ou d'endommager subrepticement un système sans que la victime s'en aperçoive immédiatement.

C'est pourquoi, si certaines attaques peuvent être assez rapidement perceptibles comme les dénis de service (la saturation du système qui devient inopérant), la plupart des menaces restent ignorées des utilisateurs. Ce qui peut être extrêmement dommageable puisque pendant cette période, l'entreprise risque de se faire voler ses secrets industriels et surtout peut donner accès, involontairement, aux systèmes de ses fournisseurs ou de ses donneurs d'ordre : « En général, ce sont des tiers qui détectent les attaques.

Les grands comptes, qui ont les outils pour faire cette surveillance, remarquent des anomalies chez leurs sous-traitants » souligne Jérôme Billois, directeur du pôle Cyber-sécurité chez Solucom.

**Mais comment, lorsque l'on est une PME, que l'on n'a pas d'expert en interne, déceler une attaque informatique et la distinguer par exemple d'une panne de machines ou de réseau ?**

Pour Gérôme Billois, la première parade est la vigilance. « Il faut sensibiliser les utilisateurs et remonter les comportements anormaux » explique l'expert.

Des anomalies qui peuvent être protéiformes, pas toujours synonymes d'attaques, mais qu'il convient de vérifier : ralentissement soudain du poste de travail ; ordinateur qui doit fréquemment être redémarré ; taux d'activité inhabituel des sites Web avec des accès fréquents aux bases de données… « Il faut être attentif au système d'information, voir si les volumes de données sont cohérents et regarder les destinations », rappelle Gerôme Billois. Autres éléments à surveiller : le nombre et l'activité des comptes autorisés à administrer le système. « Les pirates, parfois, se créent un compte administrateur. Or, s'il y en a plus que le nombre initialement autorisé, cela peut être le signe d'une intrusion. Il faut également regarder les heures où ces comptes ont été actifs, les comptes malveillants agissant plutôt en dehors des heures habituelles de travail. Mais attention, précise Gérôme Billois, si l'on mène une telle surveillance, il faut que cela soit mentionné dans la charte informatique et signalé à la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) via une déclaration simplifiée. »

L'entreprise sera également attentive au rapport que lui envoie son anti-virus, car, même si celui-ci n'arrête pas toutes les attaques, il demeure le premier rempart. Il faut vérifier que sur tous les postes, les antivirus sont bien activés, sachant que certains utilisateurs n'hésitent pas à désactiver ces solutions accusées de ralentir les opérations ou d'empêcher le téléchargement de logiciels. Les Smartphones et les tablettes, particulièrement ceux qui fonctionnent sous le système Androïd, peuvent être aussi attaqués. Il existe en effet de nombreuses (fausses) applications dont l'objectif est de récupérer des données ou de faire payer l'utilisateur : « Il faut se méfier quand l'application demande des droits élevés alors qu'elle n'en a pas besoin. Par exemple, une application de bureautique qui va requérir de la géolocalisation. »

Heureusement, les entreprises, même les plus petites, disposent d'une palette d'outils pour se protéger. Outre l'antivirus, elles ont la possibilité d'acquérir des systèmes de détection d'intrusion (IDS) qui écoutent le trafic réseau de manière furtive, afin de repérer des activités anormales ou suspectes. « Elles peuvent également avoir une approche pro-active et souscrire auprès de prestataires spécialisés des services qui vont faire la surveillance interne de leur système d'information », précise Gérôme Billois. Mais la première protection (comme le principal risque) reste l'humain. « Il faut bien gérer le départ des employés, surtout s'ils sont partis en mauvais termes ». Et ne pas oublier de faire régulièrement les mises à jour des logiciels de sécurité et de vérifier, via la solution d'administration de système, que tout fonctionne correctement.

## Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

---

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : http://www.leparisien.fr/economie/business/attaques-informatiques-comment-les-reperer-07-12-2015-5348215.php

---

# Anti-phishing, Anti-Malware et protection des transactions bancaires pour ce logiciel de sécurité | Denis JACOPINI

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |

# #Anti-phishing, #Anti-Malware, et protection des transactions bancaires pour ce logiciel de sécurité

**Maintes fois récompensées par les critiques et les bêta-testeurs, les Editions 2016 des solutions de sécurité ESET sont enfin disponibles. Au programme, de nouvelles interfaces entièrement repensées et un nouvel outil pour sécuriser les transactions bancaires sur ESET Smart Security 9.**

En plus des technologies indispensables comme l'**anti-phishing** (pour **se protéger des e-mails de phishing**) et l'**anti-malware** (pour **se protéger des malwares cachés dans des e-mails ou des sites internet infectés**) qui protègent les clients contre les menaces d'Internet, ESET Smart Security 9 contient une toute nouvelle protection des transactions bancaires. Cette fonction met à disposition l'ouverture d'un navigateur sécurisé pour veiller à ce que toutes les transactions financières en ligne soient effectuées en toute sécurité. L'utilisateur peut également paramétrer lui-même tous les sites bancaires de paiement en ligne qu'il consulte le plus fréquemment.

Réagissez à cet article

**Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :**

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

**Quel est notre métier ?**

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

**Quel sont nos principales activités ?**

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
  - RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
*Denis JACOPINI* »

**Besoin d'un Expert ? contactez-nous**

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : http://www.tuitec.com/face-a-la-hausse-des-cyberattaques-en-tunisie-eset-lance-ses-nouvelles-solutions/

---

# Mise en conformité RGPD, les conseils de notre Expert

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | **Mise en conformité RGPD, les conseils de notre Expert** | | | | |

**Depuis le 25 mai 2018, les établissements public ou privés, les associations, les entreprises etc. doivent se mettre en conformité avec un règlement Européen sur la Protection des Données dit RGPD. Face au flou présenté aux organismes, il nous paraissait important d'éclaircir la première étape d'une mise en conformité RGPD : l'Audit RGPD.**

**Art. 30 du RGPD**
***« Chaque responsable du traitement et, le cas échéant, le représentant du responsable du traitement tiennent un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité. »***

**Le Net Expert** : Monsieur JACOPINI, quels conseils donnerez-vous à tous ceux qui souhaitent mettre en conformité leur établissement ?
**Denis JACOPINI** :Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données.
Sachez qu'**il n'est pas obligatoire de passer par un organisme** pour réaliser ces démarches de mise en conformité.
Mieux que ça, **une démarche de mise en conformité RGPD peut être aidée et même dans certains cas vous coûter 0€**.
En effet, à l'instar du document unique ou d'une démarche qualité, la réalisation de cette démarche par un professionnel n'est pas obligatoire.
**Comment faire pour profiter de cet avantage ?**
En étant accompagné par un organisme de formation inscrit au datadock.
En effet, si vous disposez d'un budget formation, **la mise en conformité RGPD de votre organisme sera prise en charge**.
Vous ne vous sentez pas capable ?
Sachez que depuis 2011 j'accompagne des établissements à se mettre en conformité et qu'**en seulement 2 entretiens, des personnes apprennent la méthodes et sont en mesure de l'appliquer**.
• Lors du premier entretien, j'explique la démarche et l'essentiel des connaissances pour bien démarrer,
• Après quelques mises en pratique, je vous explique lors d'une second entretien les procédures en détail pour que vous atteignez l'autonomie.
En fonction du temps à votre disposition, nous pouvons aussi bien vous apprendre à réaliser ces démarches en toute autonomie **(nous sommes organisme de formation et inscrits au Datadock et pouvons vous apprendre à réaliser vous même ces démarches)** ou bien **les réaliser pour vous** ou bien un mix des deux.
Pour en savoir plus sur les démarches RGPD que nous proposons, consultez le lien :
https://www.lenetexpert.fr/mise-en-conformite-rgpd-accompagnement-personnalise.
Si vous voulez en savoir plus sur le formateur, vous pouvez consulter cette page : En savoir plus sur Denis JACOPINI et son équipe).

**Intéressé par une démarche de mise en conformité avec la CNIL ?**
**Contatez-nous**
Denis JACOPINI
DPO n°15945
formateur n°93 84 03041 84
**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**

---

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**
Contactez-nous

---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.
*« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».*

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**
Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

Réagissez à cet article

---

Sources : Denis JACOPINI

# Attention ! Voici ce que les cyberdélinquants vous réservent… | Denis JACOPINI

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | Attention ! Voici ce que les cyberdélinquants vous réservent | | | | |

**Ingénieux, fourbes, malicieux… Des qualificatifs qui désignent bien les cyberdélinquants qui parasitent la toile, nos réseaux sociaux. Pourtant s'ils rivalisent d'astuces en tout genre, un mode opératoire se dessine sous nos yeux. A nous de savoir les identifier et de préserver l'intégrité de nos informations personnelles, et de notre portefeuille.**

Dans le souci de vous faire de vous-même votre première protection contre ces cyberdélinquants, la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité de Côte d'Ivoire (PLCC-CI) vous donne quelques types d'arnaque que ces derniers utilisent pour nous spolier.

Voici dans les grandes lignes, quelques-unes des arnaques auxquelles la PLCC fait face et que vous devez apprendre à identifier.

**CHANTAGE A LA VIDEO**

Cette escroquerie consiste pour le cybercriminel à :

• Faire connaissance avec sa victime sur les réseaux sociaux, site de rencontre, forum, etc.
• Établir une relation de confiance au fil des discussions
• Proposer à la victime de passer sur un service permettant la visiophonie par webcam
• Favoriser une conversation vidéo plus intime puis profiter pour capturer le flux vidéo des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée de la victime
• Demander de fortes sommes d'argent à la victime en menaçant de diffuser ces vidéos sur internet

**ARNAQUE AUX FAUX SENTIMENTS**

Une arnaque classique. Elle consiste pour le cyber délinquant d'établir une relation de confiance avec sa proie pour mieux l'attendrir puis l'arnaquer ensuite.

**ACHAT /VENTE :**

En réponse à une offre de vente en ligne sur internet, un prétendu acheteur résidant ou en déplacement en Côte d'Ivoire demande les coordonnées bancaires ou autres du vendeur pour un virement ou l'expédition dudit marchandise avec fausse promesse de règlement des réceptions.
L'escroc passe des commandes de matériels à des exportateurs ou des entreprises en France au nom d'entreprises fictives et propose de payer soit par des cartes de crédit, soit par virement.

**SPOLIATION DE COMPTE MAIL OU DE RESEAUX SOCIAUX :**

Cette pratique consiste pour le cyber délinquant de prendre possession de votre compte mail ou autre dans le but de perpétrer une usurpation d'identité en envoyant des emails à vos correspondants, en leurs apprenant que soit vous a eu un accident soit vous êtes fait agressé et que vous avez besoin d'argent.

**USURPATION D'IDENTITE :**

Elle consiste pour le cyber délinquant de se faire passer pour vous. En pratique, c'est le fait pour l'usurpateur d'utiliser soit votre photo, votre carte d'identité ou toute autre chose vous appartenant et qui vous représente.

**DETOURNEMENT DE TRANSFERT :**

La pratique consiste pour l'escroc de faire le retrait de l'argent qui vous était destiné à votre insu. Pour ce faire, il collecte des informations sur les codes de transfert et aidé par d'autres personnes, il fait le retrait avec de fausse pièce.

**FRAUDE SUR SIMBOX :**

C'est une technique frauduleuse qui consiste à transiter les appels internationaux en appel et ce au préjudice de l'opérateur de téléphonie et du gouvernement.

**FRAUDE SUR COMPTE / BANCAIRE :**

C'est l'utilisation frauduleuse de numéro de carte ou compte pour réaliser des paiements sur internet.

**FRAUDE INFORMATIQUE :**

C'est le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans un système dans tout ou partie d'un système de traitement pour l'entraver, soit pour le supprimer ou, modifier ou le copier.

---

Réagissez à cet article

**Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :**

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

**Quel est notre métier ?**

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

**Quel sont nos principales activités ?**

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

*les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*
*Denis JACOPINI »*

**Besoin d'un Expert ? contactez-nous**

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : http://cybercrime.interieur.gouv.ci/?q=article/cybercriminalit%C3%A9-attention-voici-ce-que-les-cyberd%C3%A9linquants-vous-

r%C3%A9servent%E2%80%A6

---

# Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité | Le Net Expert Informatique

| | |
|---|---|
| | **Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité** |

**Une session de formation sur la prévention et la lutte contre la cybercriminalité a été lancée dimanche au profit de cadres spécialisés de la Police algérienne à l'Institut national de la police criminelle de Saoula (Alger), indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).**

La session de formation « s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des démarches du directeur général de la sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel à travers des sessions de formation technique de haut niveau au profit des cadres de la Sûreté nationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes », précise la même source.

Cette session de cinq jours, encadrée par des experts de la police iranienne, porte notamment sur l'échange d'expériences en matière de législations internationales et les meilleures pratiques et techniques de la coopération internationale en la matière en vue de renforcer la lutte contre ce type de criminalité ».

---

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

---

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.lexpressiondz.com/linformation_en_continue/222512-lutte-contre-la-cybercriminalite-des-policiers-en-formation.html

---

# Formation Data protection officer (DPO)

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | Formation Data protection officer (DPO) | | | | |

**Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.**

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO). Quel est son rôle et ses obligations ?

# Data protection officer : définition

Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).

Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.

Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis**

**JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**

---

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**

Contactez-nous

---

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique

et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire*

# Arnaque au renouvellement de Nom de Domaine de votre site Internet | Denis JACOPINI

| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| | Arnaque au renouvellement de Nom de Domaine de votre site Internet | | | |

**Affligé, j'ai décidé aujourd'hui de vous faire part des dessous d »une arnaque qui peut concerner tout propriétaire de site Internet ou de de nom de domaine.**

---

Si vous avez un site Internet avec son propre nom de domaine ou si vous n'avez que le nom de domaine seul, vous savez très probablement que vous devez chaque année sortir votre chéquier ou votre carte bleue pour payer la redevance annuelle relative au nom(s) de domaine(s) .com, .net, .org, .fr relative à votre ou vos site(s) Internet.
En réalité, le nom de domaine que vous payez chaque année ne vous appartient pas. Il appartient au registre des noms de domaines NIC (Network information Center), organisation qui gère la base de données contenant des informations sur les sous-domaines ou domaine de second niveau. Cet organisme loue le nom de domaine à un registrar, qui, très probablement le sous-loue à un professionnel, et lui même vous le sous-sous-loue.
Rassurez-vous, ça a l'air complexe comme ça mais ça fait des dizaines d'année ce ça fonctionne comme ça et ça fonctionne très bien.

---

**L'arnaque est la suivante :**
Vous avez par exemple l'habitude de renouveler auprès de votre prestataire de services Internet préféré, votre nom de domaine, l'hébergement et les services internet associés disons par exemple au 1er Juillet (date d'anniversaire de votre nom de domaine, si vous avez opté pour une location annuelle.
Et tout à coup, vous recevez, en cours d'année un e-mail ressemblant à celui ci-dessous vous invitant à renouveler votre nom de domaine.
Méfiez-vous de ces pratiques frauduleuses que l'on appelle « slamming ».
Le slamming consiste à faire pression sur le titulaire d'un nom de domaine afin de lui dérober des sommes parfois astronomiques. Cette pratique existe dans d'autres domaines, notamment les télécommunications. En vous incitant à renouveler vos abonnements chez un nouveau fournisseur sous peine de voir disparaître votre nom de domaine, par exemple, le voleur compte sur votre crédulité, la peur et l'urgence, pour tirer profit de la situation.

**De :** noreply@rcptnum3086.com [mailto:noreply@rcptnum3086.com]
**Envoyé :** jeudi 3 décembre 2015 06:14
**À :** Locataire du nom de domaine <locataire@NomDeDomaine.com>
**Objet :** RE: Attn: Domain Registration for NomDeDomaine.com

**RE: Attn: Domain Registration for NomDeDomaine.com**

Domain Name: NomDeDomaine.com

| Bill To: | Invoice # | DEC-2-1088-3265587 |
|---|---|---|
| Locataire du nom de domaine | Invoice Date | 12/2/2015 |
| 24 avenue de la Paix | Terms | Net 15 |
| La ville, -, 75000 | Due Date | 12/7/2015 |
| | P.O.# | |

Document de Denis JACOPINI
(C) 2015

SECURE ONLINE PAYMENT

| Domain Name | Date Range | Price | Term |
|---|---|---|---|
| NomDeDomaine.com | 12/2/2015 - 12/2/2016 | $75.00 | 1 Year |

Dear Locataire du nom de domaine,

Don't miss out on this offer which includes search engine submissions for NomDeDomaine.com for 12 months. There is no obligation to pay for this order unless you complete your payment by 12/7/2015. Our services provide submission and search engine ranking for domain owners. This offer for submission services is not required to renew your domain registration.

Failure to complete your search engine registration by 12/7/2015 may result in the cancellation of this order (making it difficult for your customers to locate you using search engines on the web).

You are under no obligation to pay the amount stated above unless you accept this offer by 12/7/2015. This is a courtesy reminder for NomDeDomaine.com.

This offer for NomDeDomaine.com will expire on 12/7/2015. Act today!

For Domain Name:
NomDeDomaine.com

Document de Denis JACOPINI
(C) 2015

SECURE ONLINE PAYMENT

Exemple de message reçu incitant fortement à renouveler d'urgence.

---

---

**Les anomalies détectées sont :**
– Le « Date Range » ne correspond pas au dates d'anniversaire et de renouvellement réelles,
– Le prix est démesuré par rapport au prix que doit vous facturer votre prestataire de service,
– La fiche vous montre une offre limitée à une semaine (l'affaire du siècle à ne pas laisser passer !!!)

---

**TOUT CECI EST FAIT, PAR INGÉNIERIE SOCIALE, POUR VOUS OBLIGER A VOUS ENGAGER A CHANGER DE PRESTATAIRE DE GESTION DE NOM DE DOMAINE**
**Les conséquences possibles :**
– Prix du nom de domaine qui est plus élevé que celui de votre prestataire;
– vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion du nom de domaine et l'hébergement sur lequel il va pointer
– vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion des sous-domaines ;
– vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion de toutes vos adresses e-mail.

---

**Nos conseils :**
Si votre prestataire répond toujours à vos mails ou au téléphone, rapprochez-vous de lui et demandez lui son avis.
Privilégiez de continuer à traiter avec lui que de traiter avec un organisme que vous ne connaissez pas, qui communique avec la langue de Shakespeare que vous ne maîtrisez peut-être pas et qui adopte ce type de pratique pour récolter de nouveaux clients…

## Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

---

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Sources : Denis JACOPINI & http://blog.nordnet.com/noms-de-domaine-2/cybersquatting-noms-de-domaine-2/les-arnaques-aux-noms-de-domaine.html